

# Concours PHOTO

Forum de l'environnement 2020

Thème : la nature insolite

Concours ouvert  
à tous les  
photographes  
amateurs



**SAINT  
PALAIS  
SUR-MER**

Inscriptions jusqu'au 31 août 2020. Renseignements sur : [www.stpalaisurmer.fr](http://www.stpalaisurmer.fr)

## RÈGLEMENT

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre du forum de l'environnement, bien qu'il n'ait pas eu lieu en 2020 suite à l'épidémie de Covid-19, la ville de Saint-Palais-sur-Mer organise un concours photos ayant pour thème : « La nature insolite ».

**Article 2** : Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Chaque participant s'engage à ne présenter que des réalisations personnelles et récentes.

**Article 3** : Les photos (4 maximum) et la fiche d'inscription peuvent être :

- déposées au service communication de la mairie - 1 avenue de Courlay - 17420 Saint-Palais/Mer. Format 20x30, présentées sans marge et portant au dos une étiquette adhésive avec les coordonnées du photographe (nom, adresse, mél) et le lieu de la prise de vue.

- envoyées par mél (en pièces jointes et en haute définition) à [communication@stpalaisurmer.fr](mailto:communication@stpalaisurmer.fr)

Mentionner les coordonnées du photographe (nom, adresse, mél) et le lieu de la prise de vue.

**Article 4** : Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent : la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion des images. En cas de litige, leur responsabilité sera seule engagée. Les mineurs doivent impérativement fournir, avec leur fiche d'inscription, une autorisation écrite d'un de leurs représentants légaux.

**Article 5** : Le jury est composé de M. le Maire et de membres de l'équipe municipale et de la commission environnement.

**Article 6** : Les participants à récompenser sont informés de leur sélection afin qu'ils soient présents lors de la remise des prix. La date de celle-ci sera définie ultérieurement.

Le jury tiendra compte de l'esthétique du cliché, de son originalité, du respect du thème et de sa sensibilité envers l'environnement.

**Article 7** : Les participants autorisent la mairie de Saint-Palais-sur-Mer à afficher leurs œuvres en mentionnant leur nom. Les photos gagnantes pourront être utilisées dans les supports de communication édités ou publiés par la mairie.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Prénom.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Parent ou tuteur légal de ..... autorise mon enfant mineur à participer au concours photo 2020 organisé par la ville de Saint-Palais-sur-Mer.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans son intégralité.

Fait à .....

Signature du responsable

le.....

précédée de la mention :

« Lu et approuvé »

---

## FICHE D'INSCRIPTION

### Concours photos forum de l'environnement / Saint-Palais-sur-Mer

Prénom..... Nom.....

Adresse.....

.

Code postal..... Ville.....

Téléphone.....

Mél.....@.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans son intégralité.

Je certifie sur l'honneur ne pas exercer ou avoir exercé la profession de photographe professionnel.

Fait à .....

Signature précédée de la mention :

le.....

« Lu et approuvé »